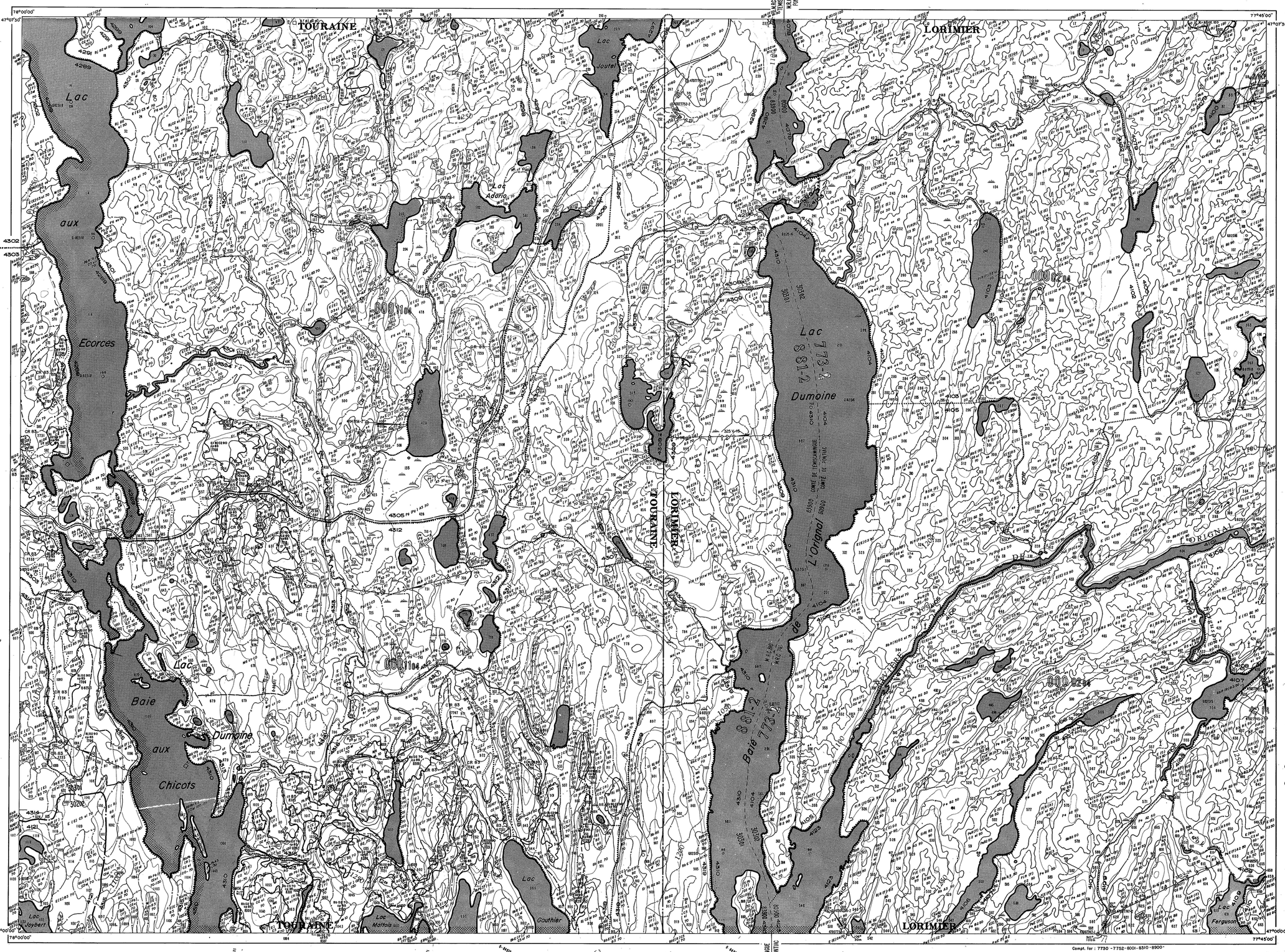

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètres 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe à blanc sans protection
Coupe à bandes brûlées
Coupe à bandes limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Brûlage partiel (dégâts ou à plat)
Plantation en sillons
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Exploitation commerciale
Récolte dans les friches (bandes/zones de fibres)

N.B. Ces interventions n'indiquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — (plantation)

Pessière
— — (épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portr résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à sapin
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette blanche
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)

Sapinière
— — (à sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portr résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — à épinette blanche
— — (plantation de sapin baumier)

Pinède à pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portr résineuse)
— — — — (aucune essence compagne prédominante)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec sapin
— — — — (plantation)

Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portr résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)

Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portr résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)

Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portr résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de pruche)

MÉLÈZE
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portr résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec épinette noire
— — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleau à bouteau blanc
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec sapin
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
Bouleau à bouteau jaune avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec thuya
Peuplier
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec épinettes
Épinette rouge résineuse
Feuillus résineux
— — — — à pin blanc
— — — — à pin rouge
Mélangés à feuillus tolérants
— — — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)
Bouleau à bouteau blanc
Bouleau à bouteau jaune

Peuplier
Épinette rouge
Épinettes
— — à bouteau blanc
— — à bouteau jaune
— — à peuplier
— — à d'autres d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation de feuillus
— — de bouteau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autre

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Aménagement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bande
Coupe partielle par îlots
Coupe partielle plus épaisse légère
Chablis partiel
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊗ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Friche
Chablis totale
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TiGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
120 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-30 (ans)	30-70 (ans)
70-50 "	50-70 "
70-70 "	70-70 "
50-30 "	30-50 "
50-50 "	50-50 "
50-70 "	70-50 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune irrégulière: Peuplé à dominance de tiges inférieures, majorité des tiges entre 0 et 90 ans
Autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 90 ans
Vieilleux irrégulier: Peuplé à dominance de tiges inférieures, majorité des tiges ont plus de 90 ans
Autres peuplements: majorité des tiges ont plus de 90 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Faible	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	^
Forte	61 à 90 %	^^
Abrupte	91 % et plus	^^^
Superficie entourée de pentes > 31 %		~

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C3 d2 50+ 0
— densitotaux
— classes de pente
— classes d'âge
— perturbation
— classe de hauteur
— classe de densité
— classes d'essences
— groupement d'essences

B C6 c4 d0 01
— classes de pente
— classes d'âge
— année de l'origine
— origine
— classes de hauteur
— classes de densité
— type de couvert

GRILLE DENSITÉ – HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 50a	2 11a	3 16a	4 21a	5 26a	6 31a
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTOG. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. - GROUPE POULIN, THÉRIAULT LTÉE (GG 73) — SIGNATURE

CARTOG. FORESTIÈRE EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. - LE GROUPE DRYGE LTÉE (GG 7) — SIGNATURE

Photographie aérienne: 1982
Carte forestière: Année de publication: 1983
Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 7
Unité de gestion: 73
Unité d'aménagement: 2
Unité de sondage:

Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 02
Concessionnaire ou autres: 04

Bassin hydrographique: 3050*
Bassin primaire:
Bassin secondaire:

Unité de gestion privée:

Municipalité: 80900*
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:

Parcelle: 4110*

Région écologique: 7a2

Municipalité régionale de comté: 80 TÉMISCAMINGUE *

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 2/1/83
Déclinaison magnétique: 13° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLE AU D'ASSEMBLAGE

31-N-8 S.E.	31-N-5 S.O.	31-N-6 S.E.	31-N-6 S.O.
31-M-1 N.E.	31-N-4 N.O.	31-N-3 N.E.	31-N-3 N.O.
31-M-1 S.E.	31-N-4 S.O.	31-N-3 S.E.	31-N-3 S.O.
31-L-16 N.E.	31-K-13 N.O.	31-K-14 N.E.	31-K-14 N.O.

31 N/4 S.O.

Compt. for: 7730 - 7752 - 8001 - 8310 - 8900*

Révision: avril 1990

U.G. 73, 81